

**EMISSION D'OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRESOR  
PAR ADJUDICATION SIMULTANEE**



**NOTE D'INFORMATION**

**Juillet 2017**

## SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	: Agence Française de Développement
ANPGF	: Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement
APG	: Accord Politique Global
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CFA	: Communauté Financière Africaine
CREPMF	: Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
CRT	: Caisse de Retraite du Togo
CDDI	: Commissariat des Douanes et des Droits Indirects
CI	: Commissariat des Impôts
DC/BR	: Dépositaire Central/ Banque de Règlement
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTI	: Droits et Taxes à l'Importation
FEC	: Facilité Elargie du Crédit
FMI	: Fonds Monétaire International
IDH	: Indice de Développement Humain
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
OTR	: Office Togolais des Recettes
PAL	: Port Autonome de Lomé
PAP	: Programme d'Actions Prioritaires
PIB	: Produit Intérieur Brut
PISB	: Production Imputée de Services Bancaires
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTTE	: Pays Pauvres Très Endettés
SIG	: Société de Gestion et d'Intermédiation

## Liste des Tableaux

Tableau n°1 : Caractéristiques de l'émission  
Tableaux n°2: Tableaux d'amortissement (en FCFA)

### SOMMAIRE

<b>I- RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION</b>	4
<b>1.1- Cadre de l'opération</b>	4
<b>1.2 Objet de l'opération</b>	5
<b>1.3 Caractéristiques de l'émission</b>	5
<b>1.4 Mécanisme de l'adjudication à prix multiples</b>	7
<b>1.5 Service financier de l'emprunt</b>	7
<b>II- PRESENTATION DE L'EMETTEUR</b>	8
<b>2.1 Généralités sur le Togo</b>	8
<b>2.2 Évolution de la situation économique et financière du Togo</b>	9
<b>2.3 Perspectives économiques du Togo en 2016</b>	20
<b>2.4 Le Ministère de l'Economie et des Finances</b>	22
<b>2.5 - L'Office Togolaise des Recettes (OTR)</b>	27
<b>ANNEXES</b>	31

# I- RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

## 1.1- Cadre de l'opération

**L'environnement économique et financier international** au cours du troisième trimestre 2016 est marqué par une légère accélération de la croissance dans la zone euro et aux Etats-Unis. Par ailleurs, l'économie britannique semble avoir surmonté l'impact à court terme du BREXIT sur l'activité. L'inflation est toujours faible dans la zone euro et le Japon connaît une déflation. Le taux de chômage est en baisse dans la zone euro, alors qu'il est en légère remontée aux Etats-Unis.

Au terme des neuf premiers mois de l'année 2016, l'économie mondiale laisse entrevoir, un bilan relativement décevant, caractérisé par une baisse de la croissance. Selon le Fonds Monétaire International (FMI), l'expansion de la production globale serait de 3,1% en 2016 contre 3,2% en 2015. Le ralentissement de la croissance de l'économie mondiale s'expliquerait principalement par la faible progression des échanges et les distorsions du système financier international.

Aux Etats-Unis, l'activité économique reste toujours faible, les efforts d'une forte progression de la consommation et de l'emploi étant annihilés par le ralentissement de l'investissement productif. Dans la zone euro, l'activité économique peine à rebondir. Le taux de croissance du PIB réel aux Etats-Unis et dans la zone euro serait respectivement de 1,6% et 1,7% en 2016 contre 2,6% et 2,0% en 2015.

En Afrique subsaharienne, le taux de croissance serait de 0,5% en 2016, son plus bas niveau depuis plus de vingt ans. L'économie de cette région est affaiblie par la baisse des cours des produits de base et un environnement financier mondial globalement moins favorable.

Au Togo, l'activité économique est globalement soutenue par l'accroissement de la production dans tous les secteurs de l'économie. La croissance du PIB réel en 2016 est attendue à 5,0%. Au niveau de la demande globale, la croissance serait essentiellement tirée par la consommation finale des ménages et les échanges extérieurs. Au terme des neuf premiers mois de l'année 2016, le taux d'inflation mesuré par l'indice harmonisé des prix à la consommation est de 1,3%.

Au titre des finances publiques, les recettes totales de l'Etat sont de 429,2 milliards de FCFA au terme des neuf premiers mois de 2016, en progression de 4,2% par rapport à fin septembre 2015, et les dépenses totales se situent à 560,6 milliards de FCFA, en hausse de 24,6% par rapport à la même période de 2015.

L'encours de la dette publique totale (y compris les dettes garanties) est passé de 1.857,1 milliards de FCFA à fin décembre 2015 à 1.982,8 milliards de FCFA à fin septembre 2016, enregistrant une hausse de 6,8%.

Sur le plan monétaire, les crédits à l'économie et la masse monétaire à fin septembre 2016 augmentent respectivement de 4,0% et 4,8% par rapport à fin décembre 2015.

S'agissant du commerce spécial, les échanges commerciaux du Togo sur les neuf premiers mois de 2016 comparés à la même période de 2015 sont caractérisés par une régression des exportations et une diminution des importations entraînant une amélioration du déficit commercial.

L'organisation matérielle de l'émission est assurée par l'Agence UMOA-Titres en partenariat avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), conformément au Règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013.

## 1.2 Objet de l'opération

La présente émission d'obligations assimilable du Trésor est envisagée pour le financement des projets d'investissement à court et moyen terme.

## 1.3 Caractéristiques de l'émission

**Tableau 1 : Caractéristiques de l'émission**

<b>Titres</b>	<b>Emission d'obligations</b>	
<b>Type</b>	<b>OAT_3 ans in fine</b>	<b>OAT_5 ans y compris 3 ans de différé</b>
<b>Forme des titres</b>	Les obligations sont dématérialisées et tenues en compte courant dans les livres de la BCEAO.	
<b>Volume de l'émission</b>	30 000 000 000 FCFA	
<b>Date d'adjudication</b>	04-juillet-17	
<b>Date de valeur de l'émission</b>	05-juillet-17	
<b>Valeur nominale</b>	10 000 F CFA	
<b>Prix d'émission</b>	Prix multiples	
<b>Durée de l'emprunt</b>	3 ans in fine	5 ans y compris 3 ans de différé
<b>Date de maturité</b>	05-juil-20	05-juil-22
<b>Taux d'intérêt</b>	6,00% l'an	6,50% l'an
<b>Paiement des intérêts</b>	Les intérêts seront payés annuellement à partir du 05 juillet 2018.	
<b>Remboursement du capital</b>	Le remboursement de ces obligations se fera en totalité le premier jour ouvrable suivant la date d'échéance.	
<b>Liquidité</b>	Les obligations sont admissibles au refinancement de la Banque Centrale et sont négociables sur le marché secondaire conformément au Règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013.	

<b>Assimilation ultérieure</b>	Ces lignes d'obligations du Trésor peuvent toujours faire l'objet d'une assimilation ultérieure.
<b>Date d'adjudication</b>	04-juillet-17
<b>Date de valeur de l'adjudication</b>	05-juil-17
<b>Organisation matérielle</b>	L'Agence UMOA-Titres assure l'organisation matérielle de l'émission.
<b>Garantie</b>	L'emprunt est émis par le Trésor Public du Togo et bénéficie de la garantie souveraine de l'Etat.
<b>Placement</b>	La souscription primaire aux obligations du trésor est réservée aux banques, aux établissements financiers, aux organismes financiers régionaux, aux Sociétés de Gestion et d'Intermédiation(SGI) et aux Spécialistes en Valeur du Trésor (SVT).
	Tout autre investisseur pourra passer par ces derniers pour acheter les titres.
<b>Dépôts des soumissions</b>	Les soumissions (pour compte propre et pour compte de tiers) sont transmises de manière automatisée via l'application SAGETIL-UMOA, le jour de l'adjudication au plus tard à 10h30mn Temps Universel.
<b>Période de souscription</b>	La période de souscription est prévue du 27 juin au 04 juillet 2017 à 10 h 30 mn TU. Elle peut être raccourcie, prolongée ou déplacée en cas de besoin.

**Tableau 2 : Tableaux d'amortissement des obligations du Trésor (en FCFA)**

**a- Obligations assimilables du Trésor\_3 ans in fine**

Dates d'échéances	nbre jrs	Début	Intérêts	Principal	service	Fin période
05/07/2018	360	30 000 000 000	1 800 000 000	0	1 800 000 000	30 000 000 000
05/07/2019	360	30 000 000 000	1 800 000 000	0	1 800 000 000	30 000 000 000
05/07/2020	360	30 000 000 000	1 800 000 000	30 000 000 000	31 800 000 000	-
<b>TOTAL</b>			<b>5 400 000 000</b>	<b>30 000 000 000</b>	<b>35 400 000 000</b>	

**b- Obligations du Trésor\_5 ans y compris 3 ans de différé**

Dates d'échéances	nbre jrs	Début	Intérêts	Principal	service	Fin période
05/07/2018	360	30 000 000 000	1 950 000 000	0	1 950 000 000	30 000 000 000
05/07/2019	360	30 000 000 000	1 950 000 000	0	1 950 000 000	30 000 000 000
05/07/2020	360	30 000 000 000	1 950 000 000	0	1 950 000 000	30 000 000 000
05/07/2021	360	30 000 000 000	1 950 000 000	15 000 000 000	16 950 000 000	15 000 000 000
05/07/2022	360	15 000 000 000	975 000 000	15 000 000 000	15 975 000 000	-
<b>TOTAL</b>			<b>8 775 000 000</b>	<b>30 000 000 000</b>	<b>38 775 000 000</b>	

## **1.4 Mécanisme de l'adjudication à prix multiples**

### **Description du principe**

L'adjudication à prix multiples ou à prix demandés est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources. S'agissant de l'adjudication de titres publics, c'est un appel d'offres qui s'adresse aux offreurs de ressources.

Les soumissions (offres de montants) sont assorties de propositions de prix ou de taux. Les soumissions sur les obligations sont retenues dans l'ordre décroissant des prix et rémunérées aux prix proposés par les différents soumissionnaires.

Les soumissions sur les bons sont retenues dans l'ordre croissant des taux et rémunérées aux taux proposés par les différents soumissionnaires.

Ce mécanisme, reposant principalement sur la procédure des enchères, permet une expression des forces du marché.

## **1.5 Service financier de l'emprunt**

Le paiement des intérêts, le remboursement des obligations et le remboursement des bons à chaque date d'échéance du capital seront assurés par la BCEAO à tous les établissements conservateurs des titres publics émis par adjudication.

## II- PRESENTATION DE L'EMETTEUR

### 2.1 Généralités sur le Togo

Située dans la partie occidentale du continent africain, entre d'une part, la 6<sup>ème</sup> et le 11<sup>ème</sup> degré de latitude Nord et d'autre part entre le méridien 0 et 1,6 degré de longitude Est, la République Togolaise s'étend sur une superficie de 56.600 km<sup>2</sup>. Sa longueur est de 600 km à vol d'oiseau et sa largeur varie entre 50 et 150 km.

Le Togo est limité au Nord par le Burkina Faso, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Est par le Bénin et à l'Ouest par le Ghana. Le pays est découpé en 5 grandes régions administratives qui se présentent comme suit avec leurs chefs-lieux respectifs :

- Région Maritime : Tsévié
- Région des Plateaux : Atakpamé
- Région Centrale : Sokodé
- Région de la Kara : Kara
- Région des Savanes : Dapaong

En dehors d'une longue chaîne de montagne (chaîne de l'Atakora) qui s'étend du centre (le long de la frontière du Ghana) au Nord (le long de la frontière du Bénin), le relief est peu escarpé et représente un obstacle topographique mineur au développement du transport.

En raison de son allongement en latitude, le Togo connaît deux régimes climatiques : un climat de type équatorial au sud et un climat de type tropical au Nord.

La majeure partie des sols du pays (59%) est ferrugineuse. Le Togo est arrosé par d'importants cours d'eau permanents liés à de grands bassins. Ces cours d'eau ont généralement un régime régulier et modeste de part leur débit et leur longueur.

La population togolaise est estimée en 2011 à 6.191.155 habitants<sup>1</sup> pour un taux annuel de croissance de l'ordre de 2,8%. Environ 60% de cette population se concentrent dans la zone sud (régions Maritime et des Plateaux) sur un peu plus de 40% de la superficie du pays.

La densité moyenne estimée est de l'ordre de 109 hbts/km<sup>2</sup> en 2011 avec une forte concentration dans les zones agricoles, du fait de la recherche de nouvelles terres cultivables et dans les grandes villes.

---

<sup>1</sup> Résultats définitifs RGPH 2010-DGSCN

## **2.2 Évolution de la situation économique et financière du Togo**

### **2.2.1 Année 2015**

#### **2.2.1.1 Le Secteur réel**

L'activité économique a été marquée en 2015 par la poursuite de l'exécution des projets d'appui au secteur agricole à travers le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) et la mise en œuvre de la politique des grands travaux de renforcement des infrastructures économiques. Le taux de croissance du PIB réel est estimé à 5,3% en 2015 contre 5,9% en 2014. Cette croissance est portée du côté de l'offre par les secteurs secondaire et tertiaire. Le secteur primaire a enregistré des contre-performances imputables à la mauvaise pluviosité enregistrée au cours de la campagne 2015-2016 qui a eu un impact négatif sur la production agricole, principalement celle des cultures vivrières et du coton

#### **a. Secteur primaire**

La production vivrière régresse de 6,5% par rapport à 2014 et s'établit à 5.008,8 milliers de tonnes. Toutes les cultures sont en baisse en 2015 à l'exception du haricot et de l'arachide qui sont en hausse respectivement de 5,9% et 0,6%. Les contre-performances réalisées dans la production vivrière et dans la production du coton résultent de la mauvaise pluviosité enregistrée au cours de la campagne 2015-2016.

La production des cultures d'exportation, notamment celle du coton, s'est orientée à la baisse en passant de 199,5 milliers de tonnes en 2014 à 180,0 milliers de tonnes en 2015. Leur valeur ajoutée est en régression de 9,8% contre une croissance de 27,6% en 2014. Ce recul des cultures de rente est porté principalement par la production du coton qui est en baisse de 29,8%.

#### **b. Secteur secondaire**

La VA du secteur secondaire enregistre une hausse de 10,4% en 2015. Sa contribution à la croissance est de +2,1%, en liaison avec une contribution à la croissance de +0,8% des "BTP" et les performances enregistrées dans les industries manufacturières et les industries extractives dont les contributions sont estimées respectivement à 0,7% et 0,6%.

Au niveau des industries extractives, il est noté un accroissement de 18,5% de la valeur ajoutée contre une baisse de 3,0% en 2014. La VA du clinker est en hausse de 80,4% après une régression de 9,9% en 2014, en liaison avec l'entrée en activité de SCANTOGO. En 2015, la VA du phosphate a progressé de 0,1% après une baisse de 10,4% en 2014.

#### **c. Secteur tertiaire**

La VA du secteur tertiaire marchand est en hausse de 3,5%. Les différentes composantes ont évolué comme suit : "Commerce" (+2,5%), "Transports, Entrepôts et Communications" (+8,9%), "Banques, Assurances" (+1,9%) et "Autres services marchands" (+1,6%). Sa

contribution à la croissance du PIB est de +1,1% en 2015.

La VA des branches non marchandes est en hausse de 2,1% contre 1,9% en 2014.

### **2.2.1.2 Finances publiques**

Les opérations financières de l'Etat au titre de l'année 2015 comparées à celles de 2014 présentent les évolutions suivantes :

- une hausse de 14,0% des recettes totales et dons ;
- un accroissement de 24,6% des dépenses totales et prêts nets ;
- une progression de 34,0% des dépenses d'investissement ;
- un solde global base caisse (dons inclus) de -124,1 milliards de FCFA contre -100,2 milliards de FCFA un an plus tôt.

#### **a. Recettes de l'Etat et dons**

En 2015, les recettes de l'Etat (dons inclus) ont atteint 628,2 milliards de FCFA et sont en progression de 14,0% par rapport à 2014.

Les recettes totales se chiffrent à 571,0 milliards de FCFA, en hausse de 13,0% par rapport à fin décembre 2014.

Les recettes fiscales s'élèvent à 516,3 milliards de FCFA, en augmentation de 12,7%. Cette progression est impulsée par les "taxes sur les biens et services" (+19,6%) et les "Impôts sur le commerce extérieur" (+13,0%) qui se chiffrent respectivement à 265,8 milliards de FCFA et 132,5 milliards de FCFA.

Les recouvrements fiscaux du Commissariat des impôts (CI) ont atteint 222,2 milliards de FCFA contre 212,0 milliards de FCFA en 2014 et représentent 105,9% des prévisions annuelles.

Les contributions indirectes recouvrées par le Commissariat des douanes et droits indirects (CDDI) à fin décembre 2015 se chiffrent à 294,0 milliards de FCFA, contre 246,2 milliards de FCFA à fin décembre 2014. Ils représentent 108,7% des prévisions annuelles.

Les performances du CI et du CDDI s'expliquent fondamentalement par le renforcement de la lutte contre la fraude, la corruption et la contrebande, la collecte des recettes par les banques, le renforcement de l'analyse de risques, l'informatisation des services et les efforts accrus de sensibilisation.

Au terme de l'année 2015, les recettes non fiscales s'élèvent à 54,7 milliards de FCFA contre 47,2 milliards de FCFA à fin décembre 2014.

En 2015, les dons mobilisés s'élèvent à 57,2 milliards de FCFA contre 45,8 milliards de FCFA en 2014.

#### **b. Dépenses et prêts nets**

Les dépenses totales de l'Etat enregistrées à la fin de l'année 2015 s'élèvent à 780,6

milliards de FCFA, en progression de 24,6% par rapport à 2014.

Les dépenses courantes s'établissent à 501,5 milliards de FCFA, en hausse de 19,8% par rapport à fin décembre 2014. Cette évolution s'explique par la progression de 19,7% des "salaires et traitements", et de 27,9% des "autres dépenses courantes" qui s'établissent respectivement à 171,7 milliards de FCFA et 250,0 milliards de FCFA. Les intérêts dus au titre de la dette publique se chiffrent à 45,4 milliards de FCFA contre 28,3 milliards de FCFA en 2014.

Les dépenses d'investissement en 2015 s'établissent à 277,7 milliards de FCFA, en augmentation de 34,0% par rapport à 2014. Cet accroissement est porté aussi bien par les dépenses en capital sur financement interne et externe.

### **c. Soldes et financement**

Le "solde global base caisse" (dons inclus) s'établit, en 2015, à -124,1 milliards de FCFA contre -100,2 milliards de FCFA à fin décembre 2014.

Le financement intérieur et le financement extérieur sont évalués respectivement à 47,2 milliards de FCFA et 76,9 milliards de FCFA contre respectivement 59,0 milliards de FCFA et 49,4 milliards de FCFA un an plus tôt.

## **2.2.1.3 Estimations de la balance des paiements 2015**

La balance des paiements du Togo enregistrerait en 2015, un solde excédentaire de 115,0 milliards de FCFA résultant d'un déficit courant de 150,5 milliards de FCFA, d'un excédent du compte de capital de 154,2 milliards de FCFA et d'un passif net du compte financier de 111,3 milliards de FCFA.

### **a. Balance courante**

Le déficit courant s'améliorerait de 75,8 milliards de FCFA par rapport à l'année 2014, en raison notamment de la réduction du déficit de la balance des biens, cumulée à l'amélioration des soldes des services ainsi que des revenus primaires et secondaires.

L'amélioration de 62,5 milliards de FCFA du solde déficitaire des biens serait consécutive à la hausse des exportations de 56,3 milliards de FCFA et au repli de 6,2 milliards de FCFA des importations.

La progression des exportations serait liée notamment à l'augmentation des transactions sur les produits des industries extractives, surtout dans le domaine du phosphate. Les ventes extérieures de phosphate se sont inscrites en hausse en 2015, à la faveur d'un accroissement de 33,8% du prix moyen de cession, dans un contexte de repli de 20,6% de la quantité exportée, malgré la hausse de 3,7% de la quantité produite. S'agissant du clinker et du ciment, leurs exportations ont respectivement baissé de 37,9% et 59,3%, en relation avec l'orientation défavorable des quantités exportées et produites, suite à de

fréquentes grèves du personnel, entraînant, au cours des mois de novembre et décembre 2015, l'arrêt provisoire des activités dans certaines usines de production de clinker et de ciment.

Sur la période, les exportations de café, cacao et coton ont respectivement progressé de 51,8%, 0,7% et 30,7%, du fait principalement de la disponibilité des stocks constitués en 2014.

La diminution des importations de biens serait due principalement à :

- la baisse de la facture pétrolière, à la faveur du repli du cours du baril ;
- la régression des achats de biens d'équipement liée notamment à l'achèvement des travaux de modernisation des équipements portuaires et aéroportuaires.

L'excédent de la balance des services se renforcerait de 1,4 milliard de FCFA, suite notamment à la hausse de l'offre des services, en particulier le transport et les activités portuaires.

Le solde des revenus primaires augmenterait de 0,7 milliard de FCFA en s'établissant à 23,5 milliards de FCFA en 2015 contre 22,8 milliards de FCFA en 2014, en liaison principalement avec la hausse des flux nets de la rémunération des salariés.

Le solde excédentaire des revenus secondaires s'établirait à 169,4 milliards de FCFA en 2015, en progression de 11,2 milliards de FCFA par rapport au niveau de 2014, suite à l'amélioration du solde des transferts de fonds des travailleurs migrants conjuguée à la hausse des dons courants mobilisés par l'administration publique.

Dans ce contexte, le solde courant hors dons de la balance des paiements rapporté au PIB courant se situerait à -8,3% contre -12,2% en 2014.

## **b. Compte de capital et d'opérations financières**

Le solde du compte de capital se situerait à 154,2 milliards de FCFA, en baisse de 3,3 milliards de FCFA, suite à la diminution de la mobilisation des dons et des ressources par les administrations publiques.

Le solde du compte financier serait de -111,3 milliards de FCFA en 2015, contre 9,8 milliards de FCFA en 2014, soit un endettement net de 121,1 milliards de FCFA. Cette évolution résulterait principalement des entrées nettes de 64,3 milliards de FCFA et de 61,7 milliards de FCFA respectivement des investissements directs et des investissements de portefeuille.

### **2.2.1.4 Secteur monétaire**

A fin décembre 2015, l'évolution de la situation monétaire comparée à celle de fin décembre 2014 fait ressortir une amélioration de 115,0 milliards de FCFA de la position

extérieure nette et un renforcement de 107,4 milliards de FCFA du crédit intérieur. En contrepartie, la masse monétaire a progressé de 221,6 milliards de FCFA.

#### **a. Avoirs extérieurs nets**

Les avoirs extérieurs nets (AEN) des institutions monétaires, à fin décembre 2015, sont ressortis à 353,9 milliards de FCFA contre 238,9 milliards de FCFA à fin décembre 2014, soit une hausse de 48,1%. Cette progression est attribuable au renforcement de la position extérieure nette de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) de 119,3 milliards de FCFA, atténué par le repli de 4,3 milliards de FCFA de celle des banques de dépôt.

L'expansion des AEN de la Banque centrale est imputable à l'accroissement de 68,7 milliards de FCFA des avoirs extérieurs bruts, principalement la position créditrice en disponibilité extérieure (+75,3 milliards de FCFA), renforcé par le recul de 50,6 milliards de FCFA des engagements extérieurs, notamment la régression des dépôts des institutions sous-régionales et internationales dans les livres de l'Institut d'émission.

#### **b. Position nette du gouvernement**

Par rapport à fin décembre 2014, la Position Nette du Gouvernement (PNG) s'est améliorée de 16,0 milliards de FCFA (-12,8%) à fin décembre 2015, sous l'effet conjugué principalement de :

- la baisse de 17,5 milliards de FCFA des concours des banques à l'Etat, en rapport avec les remboursements de titres publics (bons et obligations du Trésor), émis les années précédentes, ainsi que des autres concours à l'Etat ;
- la diminution de 14,2 milliards de FCFA des concours de la BCEAO à l'Etat, en relation avec les amortissements de 8,3 milliards FCFA et 5,9 milliards de FCFA respectivement au titre des concours du FMI et ceux adossés aux allocations de DTS ;
- la hausse de 16,1 milliards de FCFA des dépôts publics dans les banques, en rapport avec l'accroissement des dépôts des structures publiques et parapubliques ;
- la régression de 29,7 milliards de FCFA des dépôts de l'Etat à la BCEAO, en liaison avec les divers remboursements et amortissements de dettes vis-à-vis des banques et du FMI.

#### **2.2.1.5 Dette publique**

L'encours de la dette publique à fin 2015 s'élève à 1.857,06 milliards de FCFA contre 1.484,16 milliards de FCFA à fin 2014, soit une hausse de 25,13%.

L'encours de la dette publique rapporté au PIB ressort à 75,4% à fin 2015 contre 67,0% à

fin 2014.

### **2.2.1.6 Analyse des critères du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA**

Le pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA comporte cinq (05) critères<sup>2</sup> répartis en critères de premier rang et en critères de deuxième rang.

Au titre de la surveillance multilatérale, la situation de la convergence à fin décembre 2015 se présente comme suit :

#### **a. Critères de premier rang**

- **Solde budgétaire de base équilibré**

Le solde budgétaire de base rapporté au PIB est de -6.3% en 2015 contre -3,% en 2014.

- **Taux d'inflation annuel moyen (norme :  $\leq 3\%$ )**

Le taux d'inflation annuel moyen est de 1,7% en 2015.

- **Ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal (norme  $\leq 70\%$ )**

Le taux d'endettement est de 75,4% en 2015 contre 67,0% en 2014. Cette évolution s'explique aussi bien par la hausse de la dette extérieure que par celle de la dette intérieure. L'encours de la dette extérieure et celui de la dette intérieure représentant respectivement l'équivalent de 28,4% et 47,0% en 2015 contre 21,2% et 45,7% en 2014.

Le respect des critères de premier rang permet de passer à la phase de stabilité.

#### **b. Critères de second rang**

- **Taux de pression fiscale : (norme :  $\geq 17\%$ )**

Le taux de pression fiscale s'établit à 21,3% en 2015 contre 20,7% en 2014. Cette situation s'explique par la forte progression des recettes fiscales en 2015, soit 12,6% par rapport à une hausse modérée du PIB nominal due à la baisse des prix de produits vivriers et du phosphate.

- **Masse salariale / recettes fiscales (norme  $\leq 35\%$ )**

Le ratio passe de 31,3% en 2014 à 33,3% en 2015. Cette évolution s'explique par la hausse plus importante des dépenses de personnel consécutive d'une part par le rappel de salaire accordé aux agents de la santé et d'autre part à l'intégration de certains agents

---

<sup>2</sup> Conformément à l'Acte Additionnel n°01/2015CCEG/UEMOA instituant un Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA

contractuels.

## **2.2.2. Année 2016**

L'activité économique en 2016 évoluerait dans un environnement national marqué par la poursuite de l'exécution des projets du PNIASA. Une reprise est attendue au niveau du secteur primaire qui devrait rattraper la contraction observée en 2015.

Le secteur primaire bénéficierait des mesures de soutien du Gouvernement, notamment la mise à disposition à temps des intrants agricoles. La croissance économique du PIB réel en 2016 serait essentiellement portée par le secteur primaire.

Dans le secteur secondaire, les productions de clinker et de ciment seraient en hausse alors que le phosphate connaîtrait un repli. La performance attendue des industries extractives hors phosphate serait essentiellement portée par la production du clinker qui bénéficierait de la mise en service totale de l'usine de la société SCANTOGO. Les bâtiments et travaux publics seraient en hausse et bénéficieraient ainsi aux industries connexes, notamment les aciéries et les cimenteries.

Au niveau du secteur tertiaire, le transport terrestre serait bien orienté eu égard à la consommation élevée des produits pétroliers. L'activité de transport proviendrait également de l'Aéroport international Gnassingbé Eyadéma (AIGE) après la mise en service le 26 avril 2016 de la nouvelle aérogare avec les promesses d'arrivée très prochaine de nouvelles compagnies. Pour ce qui concerne le Port autonome de Lomé (PAL), le gouvernement prendra les mesures nécessaires en vue de desserrer les contraintes nées de l'application du règlement 14 de l'UEMOA relatif à la charge à l'essieu et qui serait cause d'un détournement de trafic au détriment du PAL.

Eu égard à ces hypothèses, le taux de croissance du PIB réel s'établirait à 5,0% en 2016 contre 5,3% en 2015. Ce tassement s'expliquerait notamment par le recul de la production de phosphate.

### **2.2.2.1 Le Secteur réel**

#### **a. Le secteur primaire :**

La valeur ajoutée (VA) du secteur primaire serait en hausse de 8,8% contre une baisse de 1,0% en 2015. Sa contribution à la croissance serait de 2,6% contre une contribution de -0,3% en 2015. Cette bonne performance serait liée à l'augmentation de la production agricole dont la VA s'accroîtrait de 6,6% et à la bonne tenue de l'élevage qui progresserait de 16,5%.

#### **b. Le secteur secondaire :**

La VA du secteur secondaire enregistrerait une hausse de 3,4% en 2016 et sa contribution à la croissance serait de 0,7%, en liaison notamment avec une contribution à la croissance

de +0,5% des "BTP" et de 0,2% des industries manufacturières.

### **c- Le secteur tertiaire :**

La VA du secteur tertiaire marchand enregistrerait une hausse de 3,1%. Les différentes composantes évolueraient comme suit : "Commerce" (+1,8%), "Transports, entrepôts et communications" (+4,7%), "Banques, assurances" (+5,2%) et "Autres services marchands" (+2,9%). Sa contribution à la croissance du PIB serait de +0,9% en 2016.

Le PIB nominal en 2016 serait de 2.609,2 milliards de FCFA, en augmentation de 7,9% par rapport à 2015. L'indice du déflateur du PIB serait en progression de 2,7% par rapport à 2015. Le PIB nominal par habitant passerait de 339.474,4 FCFA en 2015 à 356.261,5 FCFA en 2016.

### **2.2.2.2 Finances publiques**

Les opérations financières de l'Etat au titre des neuf premiers mois de 2016 comparées à celles de la même période de 2015 présentent les évolutions suivantes :

- une hausse de 3,9% des recettes totales et dons ;
- un accroissement de 24,6% des dépenses totales et prêts nets ;
- une progression de 26,7% des dépenses d'investissement ;
- un solde global base caisse de -90,6 milliards de FCFA contre -10,7 milliards de FCFA un an plus tôt.

#### **a. Recettes et dons :**

Au titre des neuf premiers mois de 2016, les recettes totales de l'Etat (dons inclus) ont atteint 446,7 milliards de FCFA et sont en progression de 3,9% par rapport aux neuf premiers mois de 2015.

Les recettes totales se chiffrent à 429,2 milliards de FCFA, en hausse de 4,2% par rapport à fin septembre 2015.

Les recettes fiscales s'élèvent à 395,2 milliards de FCFA, en augmentation de 5,2%, imputable à la hausse des "Impôts sur les revenus et bénéfices" de 39,6%. Les autres composantes des recettes fiscales, notamment les "taxes sur les biens et services", les "impôts sur le commerce extérieur" et les "autres impôts" sont en recul respectivement de 1,4%, 11,7% et 1,9%.

Les recouvrements fiscaux du Commissariat des Impôts (CI) ont atteint 197,2 milliards de FCFA, en augmentation de 19,6% par rapport à fin septembre 2015 et représentent 77,0% des prévisions annuelles.

Cette performance de CI est en partie liée à la lutte contre la corruption et la fraude fiscale, la simplification des opérations et procédures, l'utilisation obligatoire de la facture normalisée, le renforcement des services de recouvrement, la bonne coordination entre les

services d'assiette et ceux de recouvrement, les efforts accrus de sensibilisation et l'opérationnalisation du guichet unique.

Les contributions indirectes recouvrées par le Commissariat des douanes et droits indirects (CDDI) sont en régression de 6,0 par rapport à fin septembre 2015 et se chiffrent à 198,0 milliards de FCFA, soit 62,1% des prévisions annuelles.

Au titre des neuf premiers mois de l'année 2016, les recettes non fiscales recouvrées ont atteint 32,3 milliards de FCFA, en baisse de 8,7% comparativement à leur niveau douze mois plus tôt.

A fin septembre 2016, les dons mobilisés s'élèvent à 17,5 milliards de FCFA contre 17,8 milliards de FCFA à fin septembre 2015.

#### **b. Dépenses et prêts nets :**

Les dépenses totales de l'Etat enregistrées à la fin des trois premiers trimestres de l'année 2016 s'élèvent à 560,6 milliards de FCFA, en progression de 24,6% par rapport aux trois premiers trimestres de 2015.

Les dépenses courantes s'établissent à 382,4 milliards de FCFA, en hausse de 24,2% par rapport à fin septembre 2015. Cette évolution est imputable à la progression de 13,7% des "salaires et traitements", de 7,1% des "transferts et subventions", et de 47,1% des "autres dépenses courantes" qui s'établissent respectivement à 131,8 milliards de FCFA, 85,3 milliards de FCFA et 165,3 milliards de FCFA.

La hausse des dépenses de personnel est due essentiellement aux augmentations de salaire des députés à l'Assemblée Nationale et des membres des institutions de la République d'une part, et aux rappels d'avancement des agents de l'Etat recrutés dans l'éducation, la santé et la sécurité d'autre part.

Les dépenses d'investissement à fin septembre 2016 s'établissent à 178,4 milliards de FCFA, en augmentation de 26,7% par rapport à la même période de l'année précédente, soit 55,4% des prévisions annuelles. Cet accroissement est porté par les ressources internes.

#### **2.2.2.3 Dette Publique**

L'encours de la dette publique totale (y compris les dettes garanties) est passé de 1.857,06 milliards de FCFA à fin décembre 2015 à 2.119,9 milliards de FCFA à fin décembre 2016, enregistrant une hausse de 14,15%.

A fin décembre 2016, l'encours de la dette extérieure totale se chiffre à 518,8 milliards de FCFA, représentant 24,47% du portefeuille de la dette totale du portefeuille de la dette

totale.

L'encours de la dette intérieure, à fin septembre 2016, s'élève à 1.601,1 milliards de FCFA contre 1.312,21 milliards de FCFA à fin décembre 2015, soit une hausse de 19,29%, due à l'effet combiné des émissions et remboursements des emprunts obligataires et des bons du trésor, de l'emprunt SUKUK et du paiement des allocations de DTS.

L'encours de la dette des Sociétés d'Etat a enregistré une baisse de 32,6% en passant de 120,6 milliards de FCFA à fin 2015 à 81,31 milliards de FCFA au 31 décembre 2016.

#### **2.2.2.4 La balance commerciale**

Le déficit commercial du Togo avec l'ensemble des pays partenaires, sur les trois premiers trimestres de 2016, a atteint 411,5 milliards de FCFA contre 428,4 milliards de FCFA à la même période de 2015, soit une réduction de 16,9 milliards de FCFA.

Par contre, l'excédent commercial avec les Etats membres de l'UEMOA est passé de 113,4 milliards de FCFA aux termes des neuf premiers mois de 2015 à 136,2 milliards de FCFA à la fin des neuf premiers mois de 2016.

La balance déficitaire avec les Etats membres de la CEDEAO est passée de 203,0 milliards de FCFA au troisième trimestre 2015 à 123,9 milliards de FCFA au troisième trimestre 2016.

#### **2.2.2.5 Le Secteur Monétaire**

Au terme des neuf premiers mois de l'année 2016, la situation monétaire comparée à celle de fin décembre 2015 est marquée par une expansion de la masse monétaire de 4,8%, consécutive à une diminution de 6,7% du crédit intérieur et à une augmentation de 14,8% des avoirs extérieurs nets (AEN).

##### **Avoirs extérieurs nets**

A fin septembre 2016, les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires du Togo sont évalués à 406,3 milliards de FCFA, à raison de 144,9 milliards de FCFA pour la Banque Centrale et 261,4 milliards de FCFA pour les banques de dépôts.

Comparativement à décembre 2015, les AEN ont progressé de 14,8%, en raison du repli de 5,9% des AEN de la Banque Centrale, amoindrie par la hausse de 30,9% des AEN des banques de dépôts.

##### **a. Crédit intérieur**

A la fin du troisième trimestre 2016, l'encours du crédit intérieur a baissé de 6,7% et se chiffre à 929,5 milliards de FCFA. Ce repli est induit par l'amélioration de 102,1 milliards de

FCFA de la Position Nette du Gouvernement.

### **Position nette du gouvernement**

Par rapport à fin décembre 2015, l'évolution de la PNG montre une amélioration de 102,1 milliards de FCFA, passant de 109,7 milliards de FCFA à 7,6 milliards de FCFA à fin septembre 2016.

#### **b. Crédits à l'économie**

Les crédits à l'économie s'établissent à 921,9 milliards de FCFA à fin septembre 2016, en hausse de 4,0% par rapport aux 886,1 milliards de FCFA de décembre 2015. Les crédits à court terme sont en repli de 4,7% alors que les crédits à moyen et long terme ont plutôt progressé de 11,8%.

Les crédits de campagne sont passés de 0,1 milliard de FCFA à fin décembre 2015 à 1,2 milliard de FCFA à fin septembre 2016.

Les crédits ordinaires progressent de 3,9%, en passant de 886,0 milliards de FCFA à fin décembre 2015 à 920,7 milliards de FCFA à fin septembre 2016.

#### **c. Masse monétaire**

Comparativement à fin décembre 2015, la masse monétaire a augmenté de 4,8% pour s'établir à 1.383,6 milliards de FCFA. Cette évolution est liée principalement à la hausse de 76,2 milliards de FCFA des dépôts en banques.

En effet, les dépôts en banques ont progressé de 7,2% et s'élèvent à 1.138,4 milliards de FCFA. Cette hausse provient des dépôts des organismes publics et des dépôts des particuliers et entreprises privées qui se sont accrus respectivement de 7,3% et 7,2% par rapport à fin décembre 2015.

La circulation fiduciaire (billets et pièces hors banques) est en recul de 5,1% et s'établit à 228,2 milliards de FCFA.

Sur la période sous revue, les dépôts en CCP ont également baissé de 4,3%, passant de 17,8 milliards de FCFA à fin décembre 2015 à 17,0 milliards de FCFA neuf mois plus tard.

### **2.2.2.6 Analyse des critères du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA**

#### **a- Critères de premier rang**

##### **Solde budgétaire dons compris rapporté au PIB**

Le solde budgétaire dons compris rapporté au PIB est de -6,3% en 2015 contre -3,4% en 2014. Cette détérioration du solde s'explique par la hausse plus que proportionnelle des dépenses totales et prêts nets (+25,6%) par rapport à la hausse des recettes totales

(+12,8%). Le ratio « dépenses totales et prêts nets rapportées au PIB » passe de 28,3% en 2014 à 35,2% en 2015 alors que celui des recettes totales rapportées au PIB est de 25,9% en 2015 contre 24,9% en 2014. Cette contre-performance résulte du fait que le pays s'est lancé ces dernières années dans le financement des grands travaux de développement. Ce ratio serait de -2,2% en 2016 en liaison avec la hausse plus importante des recettes par rapport à l'accroissement des dépenses, grâce aux efforts continus de mobilisation des recettes.

### **Taux d'inflation moyen**

La moyenne de l'IHPC sur l'année 2015 se chiffre à 116,1 contre 114,1 sur 2014, soit une progression de 1,8%. Cette augmentation est essentiellement due à la hausse des prix observée au niveau des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », « Articles d'habillement et chaussures », « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles », « Restaurants et hôtels » et « Biens et services divers » respectivement pour 5,9%, 1,0%, 1,2%, 0,9% et 1,1%.

### **Ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal**

Le taux d'endettement est de 75,4% en 2015 contre 66,9% en 2014. Cette évolution s'explique par la prise en compte du montant de la dette des sociétés d'Etat.

#### **b- Critères de deuxième rang**

### **Masse salariale sur recettes fiscales**

Le ratio passe de 31,3% en 2014 à 33,2% en 2015. Cette évolution s'explique par la hausse plus importante des dépenses de personnel consécutive d'une part par le rappel de salaire accordé aux agents de la santé et d'autre part à l'intégration de certains agents contractuels.

### **Taux de pression fiscale**

Le taux de pression fiscale s'établit à 21,0% en 2015 contre 20,7% en 2014. Cette situation s'explique par la forte progression des recettes fiscales en 2015, soit 12,6% par rapport à une hausse modérée du PIB nominal due à la baisse des prix de produits vivriers et du phosphate.

## **2.3 Perspectives économiques du Togo en 2016**

L'activité économique en 2016 évoluerait dans un environnement national marqué par la poursuite de l'exécution des projets du PNIASA. Une reprise est attendue au niveau du secteur primaire qui devrait rattraper la contraction observée en 2015. Le secteur primaire bénéficierait des mesures de soutien du Gouvernement, notamment la mise à disposition à temps des intrants agricoles. La croissance économique du PIB réel en 2016 serait essentiellement portée par le secteur primaire.

Dans le secteur secondaire, les productions de clinker et de ciment seraient en hausse

alors que le phosphate connaîtrait un repli. La performance attendue des industries extractives hors phosphate serait essentiellement portée par la production du clinker qui bénéficierait de la mise en service totale de l'usine de la société SCANTOGO. Les bâtiments et travaux publics seraient en hausse et bénéficieraient ainsi aux industries connexes, notamment les aciéries et les cimenteries.

Au niveau du secteur tertiaire, le transport terrestre serait bien orienté eu égard à la consommation élevée des produits pétroliers. L'activité de transport proviendrait également de l'Aéroport international Gnassingbé Eyadéma (AIGE) après la mise en service le 26 avril 2016 de la nouvelle aérogare avec les promesses d'arrivée très prochaine de nouvelles compagnies. Pour ce qui concerne le Port autonome de Lomé (PAL), le gouvernement prendra les mesures nécessaires en vue de desserrer les contraintes nées de l'application du règlement 14 de l'UEMOA relatif à la charge à l'essieu et qui serait cause d'un détournement de trafic au détriment du PAL.

Eu égard à ces hypothèses, le taux de croissance du PIB réel s'établirait à 5,0% en 2016 contre 5,3% en 2015. Ce tassement s'expliquerait notamment par le recul de la production de phosphate.

### **Du côté de l'offre**

La valeur ajoutée (VA) du secteur primaire serait en hausse de 8,8% contre une baisse de 1,0% en 2015. Sa contribution à la croissance serait de 2,6% contre une contribution de -0,3% en 2015. Cette bonne performance serait liée à l'augmentation de la production agricole dont la VA s'accroîtrait de 6,6% et à la bonne tenue de l'élevage qui progresserait de 16,5%.

La VA du secteur secondaire enregistrerait une hausse de 3,4% en 2016 et sa contribution à la croissance serait de 0,7%, en liaison notamment avec une contribution à la croissance de +0,5% des "BTP" et de 0,2% des industries manufacturières.

La VA du secteur tertiaire marchand enregistrerait une hausse de 3,1%. Les différentes composantes évolueraient comme suit : "Commerce" (+1,8%), "Transports, entrepôts et communications" (+4,7%), "Banques, assurances" (+5,2%) et "Autres services marchands" (+2,9%). Sa contribution à la croissance du PIB serait de +0,9% en 2016.

### **Du côté de la demande**

En 2016, la croissance du PIB réel serait de 5,0%. Au niveau de la demande globale en 2016, la croissance serait essentiellement tirée par la consommation finale des ménages et les échanges extérieurs. La consommation des ménages aurait bénéficié d'une amélioration des revenus réels à la faveur des baisses de prix des produits pétroliers décidées par le Gouvernement.

La consommation finale globale à prix courant en 2016 se chiffrerait à 2.533,9 milliards de FCFA contre 2.335,2 milliards de FCFA en 2015, soit une progression de 8,5%. Elle représenterait 97,1% du PIB contre 96,6% en 2015 impulsée par la consommation privée qui représenterait 82,8% du PIB. La part de la consommation publique dans le PIB serait de 14,3% contre 15,9% en 2015.

La Formation brute de capital fixe (FBCF) totale enregistrerait une baisse de 3,0% par rapport à son niveau de 2015 et se chiffre à 599,2 milliards de FCFA. Cette baisse s'expliquerait par la FBCF publique qui régresserait de 21,1%. La part relative de la FBCF privée passerait de 14,0% en 2015 à 14,6% en 2016. Le taux d'investissement se situerait à 22,8% en 2016 contre 25,9% en 2015, en liaison avec la fin de certains grands travaux financés par le Gouvernement.

Au niveau des échanges extérieurs, les exportations de biens et services enregistreraient une hausse de 2,3% et passeraient de 1.089,7 milliards de FCFA en 2015 à 1.114,4 milliards de FCFA en 2016. Les importations s'établiraient à 1.634,4 milliards de FCFA en 2016 tout comme en 2015.

La demande intérieure représenterait 119,9% du PIB en 2016 contre 122,5% en 2015. Les échanges extérieurs seraient marqués par une diminution de la propension moyenne à exporter les biens en 2016 par rapport à 2015. En ce qui concerne la propension moyenne à importer, elle passerait de 67,6% en 2015 à 62,6% en 2016.

Le PIB nominal en 2016 serait de 2.609,2 milliards de FCFA, en augmentation de 7,9% par rapport à 2015. L'indice du déflateur du PIB serait en progression de 2,7% par rapport à 2015. Le PIB nominal par habitant passerait de 339.474,4 FCFA en 2015 à 356.261,5 FCFA en 2016.

## **2.4 Le Ministère de l'Economie et des Finances**

Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) est chargé de l'orientation générale de la politique économique, financière, de la gestion du patrimoine de l'Etat et le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers via le Secrétariat Permanent chargé des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers (SP-PRPF).

C'est dans ce cadre que d'importantes réformes ont été menées au MEF et qui ont permis d'assainir les finances publiques notamment en matière de la maîtrise des dépenses et de l'augmentation des recettes dans toutes les régies financières.

Il comprend :

- le Cabinet du Ministre
- le Secrétariat Général
- la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

- la Direction de l'Economie
- la Direction des Finances
- la Direction du Budget
- la Direction du Contrôle Financier
- la Direction du Matériel et du Transit
- la Direction du Garage Central Administratif
- la Direction des Assurances
- La Direction des Affaires Communes
- la Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit en abrégé « CAS/IMEC ».

Sont rattachées au Ministère de l'Economie et des Finances, l'Office Togolaise des Recettes (OTR), la Loterie Nationale Togolaise (LONATO), la Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCI), l'Union Togolaise de Banques (UTB), l'Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement (ANPGF) et la Caisse de Retraites du Togo (CRT).

### **Le cabinet du ministre**

Le cabinet du ministre comprend un Directeur de cabinet, un attaché de cabinet, des conseillers et le secrétariat particulier.

### **Le SP- PRPF**

Le SP-PRPF a été créé par décret le 15 février 2008 pour conduire les réformes au Togo. Il a une mission horizontale travaillant avec tous les départements ministériels et toutes les institutions de l'Etat. Le Secrétariat Permanent pour le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers est chargé :

- de coordonner la mise en œuvre et le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers, notamment ceux inscrits dans les conventions signées avec les institutions de Bretton Woods et les autres partenaires techniques et financiers;
- d'exploiter, d'analyser et de diffuser l'ensemble des données et informations nécessaires au suivi des politiques de réformes et des programmes financiers.

### **Le Secrétariat Général du MEF**

Le Secrétariat Général coordonne tous les services du ministère et centralise toutes les actions des directions du MEF.

#### **2.4.1. La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique**

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est composée des services centraux et des services déconcentrés. Elle a pour attributions :

- d'élaborer en rapport avec les services compétents du ministère chargé des finances les règles de la comptabilité publique, les plans comptables de l'Etat ;
- de concourir à l'élaboration de la politique budgétaire, monétaire, économique et financière de l'Etat. Elle exerce, dans le cadre général de ses attributions, toutes les actions de contrôle et de surveillance nécessaires à la sauvegarde des intérêts du Trésor Public ;
- de veiller à la régularisation des opérations pour lesquelles il a été réquisitionné par le Ministre chargé des Finances, ainsi qu'à l'approvisionnement, par des dotations budgétaires, des comptes particuliers ou spéciaux ouverts dans les livres du Trésor. Tout ceci en liaison avec le Directeur chargé du budget ;
- de négocier des termes financiers des emprunts de l'Etat ou des personnes morales de droit public ;
- de procéder au suivi administratif des marchés de l'Etat et des marchés bénéficiant du concours financier ou de la garantie de l'Etat ;
- de suivre la gestion des fonds d'emprunt ;
- de procéder au suivi de la gestion de la dette avalisée et de la dette rétrocédée ;
- de suivre la gestion de la dette intérieure ;
- de procéder au suivi de la régularité des dépenses des projets cofinancés ou entièrement financés sur ressources extérieures.

#### **2.4.2 La Direction de l'Economie**

La Direction de l'Economie comprend quatre (04) divisions :

- la division des affaires économiques ;
- la division de la prévision ;
- la division des relations économiques et financières ;
- la division des services généraux et de l'information.

### **2.4.3 La Direction du Budget**

Les attributions de la Direction du Budget se regroupent en quatre (04) grandes catégories :

- préparation du budget de l'Etat et suivi de son exécution ;
- recherche d'une meilleure utilisation des moyens au niveau de la décision de la gestion ;
- étude de toutes les questions générales ou particulières et de tous les textes et projets susceptibles d'avoir une répercussion directe ou indirecte sur les finances publiques, notamment en ce qui concerne la réglementation du personnel (mesures salariales, restructuration des services), la législation sociale et politiques sectorielles (agriculture, transport, énergie, industrie en particulier) ;
- tutelle financière des collectivités locales, des établissements autonomes, des entreprises et sociétés nationales etc., étude et adoption des contributions aux budgets des organisations internationales.

Les attributions énumérées ci-dessus sont mises en œuvre au sein de la Division Budget de l'Etat, de la Division Budget des collectivités locales et des finances internationales, de la Division Etudes Budgétaires et de la Division Entreprises Nationales et organismes Autonomes.

### **2.4.4 La Direction des Finances**

La Direction des Finances est organisée en cinq (5) divisions :

- la Division Administrative et des Etudes ;
- la Division Dépenses de Personnel ;
- la Division Dépenses de Matériel et dépenses diverses ;
- la Division des Recettes ;
- la Division de la Comptabilité.

#### **2.4.5 La Direction du Contrôle Financier**

La Direction du Contrôle Financier est composée de trois (03) divisions que sont :

- la Division des Etudes ;
- la Division Comptabilité ;
- la Division des Services Communs.

#### **2.4.6 La Direction du Garage Central Administratif et des Permis de Conduire**

La Direction du Garage Central Administratif et des Permis de Conduire est composée de trois (03) divisions :

- la Division administrative et gestion du parc ;
- la Division technique ;
- la Division des Permis de conduire.

#### **2.4.7 La Direction du Matériel et du Transit**

La Direction du matériel et du Transit est composée de trois (03) divisions.

- la Division administrative ;
- la Division Technique ;
- la Division des Transports.

#### **2.4.8 La Direction des Assurances**

Elle a en charge quatre divisions suivantes :

- la Division de la Réglementation ;
- la Division des Marchés de l'Assurance ;
- la Division de la Statistique – Enquête et Etudes ;
- la Division des Services Communs.

## **2.4.9 La Direction des Affaires Communes**

La Direction des Affaires Communes comprend une Division. Cette Division est chargée de la gestion du Centre Administratif des services Economiques et Financiers (CASEF) appelée Division de la Gestion du CASEF.

## **2.4.10 La Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Épargne et de Crédit en abrégé «CAS/IMEC»**

Les membres de la cellule portent le titre d'inspecteurs contrôleurs.  
Elle est chargée :

- d'exercer la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances sur les structures mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit ;
- de contribuer à la création d'un environnement favorable à l'émergence et au développement de réseaux mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit ;
- de coordonner et d'harmoniser les actions des différents intervenants sur le terrain ;
- de concevoir et d'exécuter un programme d'information et de sensibilisation ;
- d'organiser la collecte, le traitement et la diffusion des informations statistiques concernant l'ensemble du système ;
- d'établir, dans le cadre de ses contrôles, des rapports périodiques dans lesquels elle informe le Ministre de l'Economie et des Finances des infractions à la réglementation sur les institutions afin que des sanctions soient prises.

## **2.5 - L'Office Togolaise des Recettes (OTR)**

### **1- Le Commissariat des Impôts**

Le Commissariat des impôts est la structure de l'OTR chargée de la gestion de la fiscalité intérieure. A ce titre, il a principalement pour mission :

- ▶ proposer des projets des lois fiscales ou de décrets pour la modification de la législation fiscale ;

- ▶ coordonner l'élaboration et/ou la mise à jour des manuels de procédures du Commissariat des Impôts ;
- ▶ coordonner et superviser la planification stratégique et opérationnelle des activités du Commissariat des impôts ;
- ▶ coordonner et superviser l'élaboration des prévisions mensuelles, trimestrielles et annuelles des recettes des impôts ;
- ▶ s'assurer que les plans de vérification et du contrôle fiscal ont été préparés sur la base d'une analyse des risques et superviser la mise en œuvre de ces plans ;
- ▶ coordonner et superviser l'identification, l'immatriculation des contribuables et maintenir la base des données afférentes ;
- ▶ assurer une gestion efficace des comptes courants fiscaux des contribuables et coordonner le recouvrement des impôts et taxes sur toute l'étendue du territoire;
- ▶ fournir des données statistiques au Commissaire Général sur les recettes fiscales sur une base mensuelle et annuelle ;
- ▶ évaluer et améliorer les performances du Commissariat matière de :
  - o collecte des droits et taxes fiscales ;
  - o collecte des arriérés dus à l'État ;
  - o éradication des opérations frauduleuses et la corruption.

Au-delà de tout ceci, les missions phares du commissariat des Impôts sont entre autres :

- 1- mieux servir l'utilisateur ;
2. rechercher la matière imposable, relancer et imposer les défaillants ;
3. la gestion des déclarations ;

Il comprend les directions de conception et de production ou de services opérationnels :

#### **a- Les directions de conception**

Elles sont au nombre de deux : la direction de la législation fiscale et du contentieux et la direction du contrôle fiscal.

##### **(i) - Direction de la Législation Fiscale et du Contentieux (DLFC)**

La Direction de la Législation Fiscale et du Contentieux comprend :

- **La Division de la législation fiscale ;**
- **La Division du contentieux.**

## **(ii)- Direction du Contrôle Fiscal**

La Direction du contrôle fiscal comprend :

- **La Division de la programmation, de suivi et de l'analyse des risques;**
- **La Division des recouvrements et des enquêtes.**

### **b- Les Directions de production ou services opérationnels**

Elles comprennent : la direction des grandes entreprises, la direction des moyennes entreprises, la direction des impôts du golfe et la direction régionale des impôts. Les directions des grandes entreprises et des moyennes entreprises ont sous elles trois divisions; une division gestion des déclarations, une division chargée du contrôle et une division en charge du recouvrement.

## **(iii) - Direction des Grandes Entreprises (DGE)**

La Direction des Grandes Entreprises a pour mission de gérer et de contrôler l'assiette ainsi que le recouvrement des impôts dus par les grandes entreprises. Elle comprend :

- **Division de la gestion des déclarations ;**
- **Division de la vérification des impôts ;**
- **Division de recouvrement.**

## **(iv) - Direction des Moyennes Entreprises (DME) :**

- **Division de la gestion des déclarations ;**
- **Division de la vérification des impôts ;**
- **Division de vérification des impôts des moyennes entreprises**

## **(v) - Direction des Impôts du Golfe : elle est composée de :**

- **Division des Impôts du Sud-Ouest (Grand marché) ;**
- **Division des Impôts du Nord-Ouest (Casablanca) ;**
- **Division des Impôts du Sud-Est (Bè Château & Port et Baguida) ;**
- **Division des Impôts du Nord Est (Nukafu) ;**

- **Division des Impôts - Agoe (Agoè Lycée) ;**
- **Division des Impôts - Adidogome (Adidogomé).**

**(vi) Direction Régionale des Impôts : elle est subdivisée en :**

- **Division régionale des Savanes ;**
- **Division régionale de Kara ;**
- **Division régionale de Centrale ;**
- **Division régionale –Plateau ;**
- **Division régionale- Maritime.**

## **2)Le Commissariat des Douanes et Droits Indirects (CDDI)**

Il a pour mission de :

- faire appliquer le Code des Douanes et la législation tarifaire de l'UEMOA et tenir informé le Comité de Direction sur leurs conséquences au niveau des opérations du commerce extérieur ;
- coordonner l'élaboration et/ou la mise à jour des manuels de procédures du Commissariat ;
- coordonner et superviser la planification stratégique et opérationnelle des activités du Commissariat, ainsi que l'élaboration des prévisions mensuelles, trimestrielles et annuelles des recettes des douanières ;
- coordonner et superviser les activités de transit douanier et s'assurer que le plan de vérification post-dédouanement est préparé et mis en œuvre sur la base d'une analyse des risques ;
- assurer les tâches quotidiennes de gestion et d'administration des directions relevant du commissariat ;
- veiller à ce que les Directeurs soient informés sur les questions de politique ou stratégie susceptible d'affecter leurs procédures opérationnelles normales ;
- évaluer et améliorer les performances du Commissariat en matière de:
  - collecte des droits et taxes de douanes ;
  - collecte des arriérés dus à l'État ;
  - éradication des opérations frauduleuses et pratiques malhonnêtes.
  - Préparer et transmettre au Commissaire Général les rapports hebdomadaires, mensuels, trimestriels et annuels sur les recettes collectées et sur toutes les activités opérationnelles du Commissariat.

Le Bureau du Commissaire des Douanes et droits Indirects et les directions se composent comme suit :

### **1. Le Bureau**

- l'Assistant administratif ;
- la Secrétaire ;
- le service chargé des programmes, procédures et suivi.

## **2. Les directions**

- la direction des opérations douanières du Golfe ;
- la direction des opérations douanières régionales ;
- la direction des études et de la législation ;
- la direction des renseignements et lutte contre la fraude.

# ANNEXES

## Liste des directions nationales de la BCEAO

### **DIRECTION NATIONALE POUR LE BENIN**

**Cotonou**, Avenue Jean-Paul II  
01 BP 325 RP  
Téléphone : (229) 21 31 24 66 / 21 31 37 82  
Télex : 5211 BCEAO COTONOU  
Téléfax : (229) 21 31 24 65

### **DIRECTION NATIONALE POUR LE BURKINA**

**Ouagadougou**, Avenue Gamal Abdel Nasser  
BP 356  
Téléphone : (226) 50 30 60 15/16/17  
Télex : 5205 BCEAO BF  
Téléfax : (226) 50 31 01 22

### **DIRECTION NATIONALE POUR LA COTE D'IVOIRE**

**Abidjan**, Angle Bd Botreau-Roussel, Avenue Delafosse  
01 BP 1769 ABIDJAN 01  
Téléphone : (225) 20 20 84 00 / 20 20 85 00  
Télex : BC ABJ CI 23474 - 23761 - 23607  
Téléfax : (225) 20 22 28 52 / 20 22 00 40

### **DIRECTION NATIONALE POUR LA GUINEE BISSAU**

**Bissau**, Avenue Amilcar CABRAL  
BP 38  
Téléphone : (245) 21 55 48 / 21 41 73  
Télex : 289 BCGB 1  
Téléfax : (245) 20 13 05 / 20 13 21

### **DIRECTION NATIONALE POUR LE MALI**

**Bamako**, Boulevard du 22 octobre 1946  
BP 206  
Téléphone : (223) 270 02 00 / 222 54 06  
Télex : 2574 BCEAO BAMAKO  
Téléfax : (223) 222 47 86

### **DIRECTION NATIONALE POUR LE NIGER**

**Niamey**, Rue de l'Uranium  
BP 487  
Téléphone : (227) 72 33 30 / 40  
Télex : BCEAO 5218 NI  
Téléfax : (227) 73 47 43

### **DIRECTION NATIONALE POUR LE SENEGAL**

**Dakar**, Bd du Général de Gaulle x Triangle Sud  
BP 3159  
Téléphone : (221) 889 45 45 / 823 53 84  
Télex : BCEAO SG 21839  
Téléfax : (221) 823 57 57

### **DIRECTION NATIONALE POUR LE TOGO**

**Lomé**, Rue Abdoulaye FADIGA  
BP 120  
Téléphone : (228) 22 23 50 00  
Télex : 5216 BCEAO TO  
Téléfax : (228) 22 23 50 50